

JOURNAL DU MATIN

Femelle portée.....	\$0 10
Atteinte anglaise et publiée tous les jours.....	0 00
Trois fois par semaine.....	0 00
Deux fois par semaine.....	0 00
Avis de naissance, mariage ou décès.....	0 20

Les annonces suivantes seront insérées pour un centime la ligne : Demandes d'emploi - Demandes de Dames
 Places ou logements - Annonces pour chambres ou pen-
 sées - Annonces d'objets perdus ou trouvés

Tous les autres, concernant l'administration, de
 votre adresse à BUREAU & CIE Bureau de
 l'Éducation, 111, Côte d'Albion, et toutes lettres, etc.
 concernant la location à BUREAU & CIE Directeur,
 de la Rédaction.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

Ma's ce que j'ai vu de plus fort jusqu'à présent en fait de trouble, c'est "économiser son trouble" pour s'épargner *la besogne*. Economiser du trouble ! Voilà l'acte le plus lâche et le plus personnel.

nie. D'ordinaire, dans les ménages modestes, on se contente d'économiser le charbon ; mais si l'on va jusqu'à supprimer le trouble, on arrivera du coup l'âge d'or des locataires.

"Investir", to invest, pour placer

On investit une place forte, on investit
quelque'un de certaines fonctions : mar

plus d'être pareil, voilà qu'en est pareil
comme ! — Economisons, économisons.
le "comme" autant que le "trouble"
"Demander" des questions. On di
poser, faire des questions ; mais deman

"Condamné au pénitencier pour la vie"—condemned to penitentiary for life

“ Emphatiquement, ” emphatically
pour *péremptoirement, catégoriquement*.
Déclarer une chose emphatiquement
c'est la déclarer avec emphase. Êtes-vous
prêt à admettre que c'est cela que vous
avez voulu dire ?
“ Préjugé ”, prejudiced, pour *pré-*

On n'est pas "préjugé", mais on est "prévenu" contre quelqu'un. Préjuger ne s'emploie pas dans ce cas au passif. On peut préjuger quelqu'un, mais on n'est pas préjugé contre lui. Cette dernière expression ne se comprend

"En rapport avec" in connection with, pour relativement à, ou par suite de la suite de.....

L'emploi de cette locution est souvent des plus comiques. Ainsi, je sais, il y a quelque temps, dans un journal de cette ville : "Tous les prison-

port avec l'insurrection du Nord-Ouest.

me, comme un candidat à un autre, mais on n'oppose pas quelqu'un, dans le sens de lui faire opposition. Que de fois encore n'entend-on pas dire : " je l'ai opposé " de faire telle ou telle chose ?... De même " d'adresser ", to address. En français, on " s'adresse " pas une assemblée mais on *s'adresse* à une assemblée.

On porte la parole à une assemblée. . .
"Donner crédit" à quelqu'un pour.
to credit one for, pour dire approuver
quelqu'un d'avoir fait telle ou telle chose.

"Manque", pour *défaut, absence*,
 "Change", pour monnaie d'une pi
 "Associé" pour *compagnon*.
 "Correct" pour *exact*. Ex : "A

que vous dites la est correct".—Non pas du tout, ce que je dis est exact. La correction et l'exactitude sont deux choses bien distinctes, tellement distinctes qu'on peut dire des choses fort inexactes avec beaucoup de correction, et faire d

exactitude.

On oppose un homme à un autre homme, comme un candidat à un autre, mais on n'oppose pas quelqu'un, dans le sens de lui faire opposition. Que de fois encore n'entend-on pas dire : "je lui oppose" de faire telle ou telle chose ?

De même "d'adresser", se dire. En français, on "n'adresse" pas un assemblé, mais on s'adresse à une assemblée.

On porte la parole à une assemblée. . .
"Donner crédit" à quelqu'un pour.
to credit one for, pour dire approuver
quelqu'un d'avoir fait telle ou telle chose.

“ Manque ”, pour *défaut, absence*,
 “ Change ”, pour monnaie d’une pi
 “ Asses é ” pour *compagnon*.
 “ Correct ” pour *exact*. Ex : “

que vous dites la est correct".—Non pas du tout, ce que je dis est exact. La correction et l'exactitude sont deux choses bien distinctes, tellement distinctes qu'on peut dire des choses fort inexactes avec beaucoup de correction, et faire d

Enfin, pour terminer aujourd'hui, rappelons l'exemple d'un des journaux de Québec qui, depuis des années, appelle le prince royal d'Allemagne, le kraitprinz " en allemand, "en va prince" e

Suite à la quatrième page

anglais, le "prince de la couronne". Je vous demande un peu ce que c'est qu'un "prince de la couronne" ?

On avait dans le même journal, il y a quelques jours, au sujet des affaires d'Espagne : "La dynastie de la gauche", pour la gauche d'Espagne.

C'est navrant.

A. Bures.

NOUVELLES DU MANITOBA

Nouvelles machinations contre M. Norquay

Winnipeg, 27 jan. — On s'agit encore de la lutte pour le trône de la législature provinciale et le remplacement par un autre parti en harmonie avec les ministres d'Ottawa. Nul doute que si John Macdonald est au fond de tout cela et qu'il refuse de reconnaître les torts du Manitoba dans le but de les forcer à jeter M. Norquay et Harrison par dessus bord.

Aujourd'hui des députés conservateurs de la législature provinciale se sont réunis au caucus avec des membres du gouvernement fédéral pour s'entendre à ce sujet.

Il paraît même qu'on fait des démarches auprès de M. H. M. Howell, C. R. pour le désirer à entrer dans la politique active et accepter la direction de l'opposition.

NOUVELLES DE MONTREAL

Union. M. Mercier en Irlande

Montreal vs le séminaire Saint-Sulpice

Fusion probable de districts militaires

Nouvelle concernant les policiers voleurs controuvé

Un ex-marchand bien connu en voyage à la Longue-Pointe

Montreal, 27 janvier. — M. Mercier vient de recevoir un télégramme de l'hon. M. Macdonald lui annonçant son arrivée à Queenstown, Irlande, en parfaite santé.

Dans la cause de la ville de Montréal vs le séminaire, c'est le juge Church qui a rendu le jugement de la cour. L'action avait été intentée pour le recouvrement de \$300 pour un égoût que la ville a fait construire en face de la propriété du séminaire. Le séminaire refusait de payer, alléguant qu'il était exempt de taxes de toutes sortes. Dans la Cour Supérieure, le juge Laugel se prononça en faveur des prétentions du séminaire. Ce matin, quant le juge de la Cour du Banc de la Reine ont annulé ce jugement. Le juge Baby était dissident.

Ce matin, le recorder a envoyé Antoine Pilon à l'asile de la Longue-Pointe pour folie. Cet homme faisait pitié à voir. Il est privé de toutes ses facultés mentales et voulait, disait-il, dans sa folie, tuer quelqu'un. Pilon a été pendant longtemps l'un des marchands qui a obtenu le plus de vogue à Montréal.

La Gazette de ce matin publie une dépêche d'Ottawa qui lui a été adressée par son correspondant, dans laquelle il est dit que les autorités ont accordé un changement de route et ont permis que le procès de Foley, Nacé et B. Bureau se ferait à Aylmer au lieu de Montréal, que ces prisonniers doivent être transportés immédiatement de la prison de Montréal à celle d'Aylmer, et qu'on est à faire des préparatifs pour les recevoir; que le procès est fixé pour le 15 février; que le juge Wurtelle a continué cette année, et que cela se fait parce que les accusés ne peuvent pas avoir un procès impartial à Montréal, etc. Il n'y a rien de vrai dans toute cette histoire. D'abord d'après la nouvelle loi, il ne peut pas y avoir de changement de venue sans que la cour criminelle dans la juridiction de laquelle un accusé est détenu accorde la permission de le transférer à un autre district pour y subir son procès. Ces changements de venue ne sont accordés que dans des cas exceptionnels et seulement sur application aux tribunaux. Aucune demande n'a encore été faite à cet effet, a déclaré ce matin M. Dou et, député greffier de la couronne.

Nous avons aujourd'hui une grande tempête. Il fait aussi très froid.

M. H. J. Cl. n. vient de recevoir un télégramme de l'agitateur irlandais William O'Brien, dans lequel il remercie tous les Canadiens de toutes les sympathies qu'on lui a témoignées.

Un homme du nom de Poirier était occupé ce matin à couper de la glace sur le fleuve, quand son cheval est passé à travers une ouverture dans la glace et s'est noyé. Poirier a failli être noyé lui aussi.

Une dépêche reçue de Windsor, Vermont, annonce que le train sur lequel se trouvaient les Trappes et les Caniens est en feu en cet endroit. Le convoi est de cinq ou six heures en retard. Windsor est à 100 milles de Montréal.

Ce matin, une vieille femme du nom de Elizabeth Cole a été amenée devant le recorder, atteinte d'aliénation mentale. Elle avait reçu l'hospitalité à la maison de refuge, mais elle se conduisait tellement mal qu'on a été forcé de la livrer à la police. Elle a été conduite à l'asile.

Les trains venant à Montréal hier soir et ce matin ont tous été retardés par la neige.

Le train de Portland est en retard et sera plusieurs heures en retard.

Le train de New-York d'hier matin n'est arrivé que ce matin.

Le train du Pacifique de Québec hier soir était deux heures en retard.

Le train de Boston, hier soir, en retard et celui de Toronto, une heure et demie.

Le train de Winnipeg a été près de quatre heures en retard.

Tous les convois ont quitté les vias comme à l'ordinaire aujourd'hui.

La Fable du jour contient l'enfuit suivante : "On nous apprend de la bonne source que le gouvernement d'Ottawa a l'intention de fusionner le Gens district militaire avec le Gens district. Quelles raisons donne-t-on à l'appui de telle fusion? aucune qui soit valable. Nos

lecteurs savent cependant que le Gens district militaire est composé de grande partie de Canadiens français. Le Gens district, par exemple, fait partie du Gens district, et la plupart des autres bataillons dans les cantons voisins de Montréal sont dans le même cas. On dit que plusieurs Canadiens français de l'état-major ont protesté contre ce projet de fusion et ont intimé au ministre de la guerre qu'il s'engageait dans un sentier d'égarement.

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

M. Stewart Menzies et le Home Rule

Sir John et les torts du Manitoba

Chiffres d'assurances de vie

L'inscription des causes à la Cour Supérieure

(Service spécial de l'Electeur)

Ottawa, 27 janvier. — Un grand nombre de citoyens se trouvent à perdre dans la faillite de la Banque Fédérale. M. G. B. Burland de Montréal, qui est en cette ville aujourd'hui, dit être lui aussi actionnaire de la Banque pour un montant considérable.

M. Stewart Menzies, député de Perth, est parti pour l'Europe. Il exprime dernièrement toute sa confiance dans la politique de Home Rule de Gladstone, disant que le régime de la constitution résisterait pas long temps. Il ne croit pas non plus que les Tories puissent jamais organiser un système de gouvernement local pour le Royaume-Uni qui soit aussi acceptable dans le temps actuel que le Home Rule de Gladstone.

On dit que M. A. C. Burrows, de Winnipeg, qui a été quelques jours en cette ville, avait été envoyé avec la mission de tâcher d'amener une réconciliation entre Sir John Macdonald et M. Norquay, mais que le premier ministre de la Puissance a positivement refusé d'accorder aucun aide aux torts de Manitoba tant que M. Norquay restera chef de l'opposition à la législature de cette province.

Le gouvernement fédéral doit envoyer une superbe lunette marine au capitaine de yacht américain le *Nobian*, en récompense de sa généreuse conduite à l'égard de l'équipage du vaisseau *Lilith* dans le mois d'août dernier.

Un résumé préliminaire des affaires des compagnies d'assurance de vie pour l'année écoulée accuse une augmentation considérable dans les primes émises et dans les primes reçues. Le montant collectif des primes reçues en 1887 est de \$2,988,110, soit une augmentation d'un demi-million sur l'année précédente, et le nombre des primes émises s'est élevé de onze à quinze mille.

Le montant total représenté par les polices d'assurance de vie dans les compagnies canadiennes est maintenant de cent trois millions de dollars, à comparer avec quatre-vingt-dix millions pour l'année 1886.

Le trente-et-unième jour de janvier est le dernier jour où l'on pourra inscrire les causes pour les plaideries à la session prochaine de la Cour Supérieure. Les factums devront être déposés le quatre février. Il y a quatre appels de contestations d'élections d'inscrits jusqu'à présent : ceux de l'Islet, Québec-Ouest, Montigny et Rimouski. L'appel de la contestation d'élection du comté de Prince Edward n'a pas encore été inscrit.

ELECTION DE BAIRD

Mauvaises nouvelles des Tories.

Voleurs de mandat ?

On se rappelle l'infamie qui l'hiver dernier, donna au fameux George Baird, le mandat du comté de Queen, N. B.

On se rappelle aussi que la pression de la Chambre des Communes et de la presse tant libérale que conservatrice était si forte que ce M. Baird n'eût pu résister, et qu'il a été forcé de se retirer.

Les journaux de l'endroit nous disent qu'il était beau de voir l'entraîne et l'ardeur qu'apportaient dans cette lutte — lutte de la probité contre la malhonnêteté — tous les libéraux et avec eux un grand nombre de conservateurs, car chacun avait à cœur de manifester sa désapprobation de l'infamie qui retombait non pas sur les seules parties en jeu, mais encore sur tout le comté.

Cependant le fameux Baird a été réélu.

Comment ? La dépêche suivante qui se passe de commentaires nous l'explique :

St Jean, N. B., 25 janvier 1888. — Les journaux jugent très sévèrement les électeurs du comté de Queen à l'occasion du résultat de la dernière élection.

Au premier abord ils ont raison, mais il est juste d'expliquer comment les choses se sont passées afin que les électeurs ne soient pas plus blâmés qu'ils ne le méritent, et que chacun porte sa part de responsabilité. D'abord il faut remarquer que dans les endroits où les choses se sont passées régulièrement M. King a fait des gains considérables, notamment à Pétersonville.

A cet endroit, l'année dernière, Baird avait eu quatre-vingt trois voix de majorité; la surprise avait été grande, car Pétersonville est une forteresse libérale.

Considérant les officiers qui représenteraient Baird à ce point étaient les nommés Smith et L. A. Curry. Leurs agissements suspects lors du poll le 25 février avaient éveillé beaucoup de soupçons, et en prévision de ce qui pourrait arriver M. King avait organisé, cette année, une surveillance spéciale pour cet endroit.

Le résultat a été que Baird a lieu d'avoir quatre-vingt trois voix comme l'année dernière n'a eu que trois cette année à Pétersonville.

Mais il faut remarquer que les nommés Smith et Curry qui avaient opposé l'année dernière à Pétersonville vinrent cette année à Waterborough, une autre forteresse libérale, qui à l'élection du vingt-deux février avait donné à Baird soixante trois voix de majorité.

Waterborough est aussi une forteresse libérale qui n'avait jamais donné moins de soixante voix au parti libéral; cependant, cette année, M. Smith et Curry sont revenus de Waterborough avec une majorité de 16 voix en faveur de King.

Les faits les plus extraordinaires se sont passés le jour de la votation à cet endroit et ces faits sont affirmés par cinquante citoyens respectables de l'endroit.

De bonne heure, à l'ouverture du poll, une soixantaine d'électeurs dévoués avaient pris les premières places et entouraient un par un pour voter pour M. King. Après avoir voté ils restèrent au dehors du poll attendant les listes et surveillant le vote.

Ces gens avaient commenté chaque électeur voterait car l'élection était extrêmement chaude, tout ce monde s'était prononcé et les libéraux étaient sûrs qu'à la fermeture du poll la majorité de King dans la paroisse ne serait pas de moins de soixante quinze voix.

Juste à midi, ce furent à peu près exclusivement les partisans de M. King qui vinrent voter, mais à cette heure-là le représentant du parti libéral dans le poll, qui était un brave cultivateur peu connu aux manœuvres des élections, crut s'apercevoir de certains tours de passe-passe qu'il signala à ses amis.

La foule devint très excitée et un certain nombre de électeurs, furieux de ce qu'ils appelaient "volonté s'emparer du poll et faire place nette des bandes de Baird". Les conseils des chefs libéraux de la force constabulaire ramènèrent l'ordre jusqu'à ce qu'un voteur, qui regardait par la fenêtre et qui assurait qu'il avait vu manipuler les bulletins donnés par ceux qui venaient pour King.

Un autre déclara hautement qu'il venait de voir un des représentants de Baird mettre dans la boîte d'autres bulletins que ceux qui étaient donnés par ces voteurs.

La foule vint alors à tout prix pénétrer dans le poll et elle fut empêchée avec beaucoup de difficulté.

Cependant les craintes des amis de la bonne cause, et leurs prédictions furent réalisées.

Au dénouement du scrutin, on constata que la paroisse de Waterborough, porte-étendard du parti libéral depuis vingt ans, donnait à Baird, le voleur de comté, une majorité de 16 voix.

On découvrit de plus que malgré que tous les votes déposés dans la matinée l'eussent été par les partisans de King, tous ceux trouvés au fond de la boîte, le soir, étaient pour Baird. Voilà pour Waterborough.

Dans la paroisse de Canning, les mêmes faits se sont passés. Cet endroit avait donné dix-neuf voix de majorité à King, l'an dernier, et cette fois, Baird y a obtenu cinquante-quatre voix de majorité.

Les officiers-rapporteurs et représentants de Baird dans ce poll étaient les nommés Duncan Case, cousin de Baird, et M. Case, son père et oncle de Baird, lequel a coutume de se vanter à tout venant que c'est lui qui a montré à la famille Baird tout ce qu'elle sait en fait de subtilités et de corruption.

Dans cette paroisse de Canning, depuis la votation, on s'est assuré que malgré que le résultat du vote donne cinquante-quatre voix de majorité à Baird, la majorité des électeurs sont prêts à jurer qu'ils ont voté pour King.

Tels sont les deux principaux cas; mais on assure que les mêmes manipulations ont été pratiquées dans beaucoup d'autres endroits.

Ajoutez à cela les menaces imprimées en gros caractères dans les journaux Tories, disant que le comté de Queen ne recevrait pas un centime du gouvernement dans les cinq ans à venir s'il élisait King.

Ajoutez à cela que la corruption la plus éhontée a été pratiquée partout et vous saurez à quel attribut la victoire du voleur de comté qui a déjà siégé l'année dernière comme député de Queen, malgré qu'il fut en minorité de soixante voix.

Inutile de dire que l'élection va être contestée.

La dépêche ci-haut se passe de commentaires : les coryphées de la presse blême qui se scandalisent de ce qui s'était passé à Laprairie pourrissent nous dire ce qu'ils pensent de ce qui vient d'avoir lieu dans Queen ?

Quelle honte et quelle disgrâce pour Sir John Macdonald et son parti de voler ainsi les élections et de se conduire d'une manière aussi dégradante.

Si encore cette honte ne rejaillissait pas sur tout le pays !

CONSEIL DE VILLE

(Séance du 27 janvier)

Présidence de Son Honneur le maire. Etaient présents MM. les échevins et conseillers Rhéaume, Rinfret, Pesch, McCreary, Chouinard, Hearn, Murphy, Vincent, Daquet, Bédard, Gann, M. Miller, Aylwin, Kane, Chambers, D. Guay, Plamondon, DeBille, Tessier.

A huit heures, Son Honneur le maire prend le fauteuil.

Il est lu une lettre de M. M. Patout et Cie demandant le paiement de \$4,515.51, lequel est dû depuis longtemps pour travaux exécutés.

Un rapport de l'ingénieur de la ville concernant le lac St Jean est renvoyé, de même que la lettre précédente, au comité des finances.

Présenté un rapport du comité des chemins concernant la pierre pour finis macadam, recommandant que la soumission de M. F. Parent soit acceptée. Ce monsieur demande \$1.35 pour pierre carée et \$1.63 pour macadam fini.

Le comité recommande aussi qu'un contrat pour au moins 1000 verges de ces sables accordé à M. T. Bil deau pour gruit caré et macadam fini aux prix respectifs de \$2.00 et \$2.25.

Un autre rapport du même comité est lu concernant les matériaux nécessaires aux bonnes voies d'eau et au pavage de la rue St Paul, etc. Plusieurs soumissions différentes sont recommandées par le comité, vu que des matériaux de genres

différents seront nécessaires afin de faire les travaux nécessaires.

ORDRES DU JOUR

Lecture est donnée de la première clause du règlement concernant les cochers de place.

M. Kane propose que la taxe additionnelle de \$1.00 soit plus exigée pour chaque voiture additionnelle, après que le maître-cocher aura payé la taxe spéciale de \$11 en sus des taxes ordinaires pour eau, etc.

M. Hearn s'oppose à cette proposition. Cela serait ouvrir toute large la voie des abus. Certains conseillers sont prêts à voter à l'improvise quelle dépense, mais ne songent jamais à pourvoir aux voies et moyens de faire face aux dettes de la ville. Que M. Kane fatigue un moyen de trouver une autre source de revenu afin de remplacer cette source qu'il veut tarir s'il le fait, voter en faveur de la proposition. Bien d'autres classes de personnes, de petits marchands, etc., se plaindront du montant qu'ils ont à payer, et tout de même sont toujours prêts à demander des améliorations.

M. Kane dit que la dernière partie de la première clause est injuste, vu que la dernière phrase veut que chaque fois qu'un maître-cocher engage un nouvel employé il sera obligé de payer un dollar. C'est injuste.

M. Daquet est de l'avis de M. Kane car d'après la manière dont la classe est rédigée les cochers seraient soumis à une taxation.

MM. Aylwin et McCreary parlent dans le même sens. Ils insistent sur la suggestion de M. Hearn, la classe est amendée de manière à ce que l'inscription ne sera pas exigée plus d'une fois par an, qu'il y ait changement d'employé ou non.

Son Honneur explique clairement de quel côté est le droit. Il semble qu'il y ait un accord, quand M. Aylwin dit que le paiement pour l'inscription n'est pas juste. (Applaudissements dans la galerie.)

M. Hearn dit qu'il ne peut comprendre une incohérence telle et qu'il est évident que certains conseillers subissent l'influence de quelques spectateurs présents.

(A cette occasion en passant que les chaises de travail sont présentes en grand nombre.)

M. Rinfret dit que la clause en question n'est qu'une copie d'une loi déjà ancienne mais qui n'a jamais été mise en force. Il vient d'être informé qu'un employé additionnel serait requis afin de tenir en ordre parfait le registre qui deviendrait nécessaire si la loi concernant les inscriptions était rigoureusement appliquée.

M. Rhéaume propose que le prix de l'inscription soit réduit à cinquante centimes, vu les taxes déjà considérables payées par les cochers.

Par le vote suivant le prix d'inscription est élevé de la moitié.

En faveur de l'entente de la classe : M. Vincent, M. Miller, Pesch, McCreary, Rinfret, D. Bille, Aylwin, Plamondon, Rhéaume, Bédard, D. Guay, Kane, Murphy.

Contre : M. Hearn, Gann, Chouinard, Chambers, Daquet, Tessier et M. Williams.

Toutes les clauses suivantes jusqu'à la clause treize sont adoptées sans discussion.

Vient ensuite la clause treize à laquelle M. McCreary, appuyé par M. DeLille, propose d'ajouter comme correctif à cette clause des mots à l'effet que solliciter de l'emploi ne constitue pas une infraction au règlement.

M. Hearn dit que rien dans la clause n'empêche un cocher de demander à un passant de lui donner de l'emploi.

M. McCreary dit que le Recorder n'est pas de cet avis.

M. Hearn dit que jamais le Recorder n'a exprimé cet opinion.

Le maire dit que 25000 de règlements n'ont rien de bon en sens dans la tête de gens qui ne comprennent pas leur devoir. Les plaintes faites par certains policiers sont regrettables mais il n'y a pas moyen d'empêcher cela.

M. Hearn quant à l'hypothèse le zèle apparent de certains conseillers qui se moquent quand les yeux des cochers sont sur eux.

La motion de M. McCreary est rejetée par un vote de sept contre deux.

La clause vingt, qui donnerait droit à un cocher de faire arrêter un client qui refuse de payer, est élevée des règlements.

La clause 24 est amendée en ce sens qu'un cocher aura droit d'attendre un client à la porte d'une maison où ce client sera entré.

M. Hearn dit qu'un temps raisonnable devrait être fixé.

M. Rhéaume suggère que l'on ajoute que les cochers devront prendre le temps de décharger leur voiture, pourvu que cela ne nuise pas à la circulation des chars urbains, ou encore que le stationnement d'une voiture devant une maison ne tourne pas à l'obstruction d'une rue étroite.

Son Honneur le maire explique que cela n'est pas nécessaire, vu que les cochers sont toujours obligés de rendre compte de leur conduite.

L'amendement de M. McCreary est adopté.

TABIE DE CHATROUAGE

M. Hearn se plaint du fait que le tarif des charrettes qui charrient du bois et autres objets pesants n'est pas juste, vu que les charrettes ont le droit d'exiger le même prix pour un très court voyage que pour un trajet comparativement long. Il dit avoiser les griefs de la classe pauvre.

Passez changements assez importants sont faits dans le tarif pour gros voyageurs.

M. Hearn suit l'exemple donné par Son Honneur le maire lors de la dernière séance du conseil, se plaint du peu d'attention, de la négligence plutôt que de tout prouver certains conseillers qui saisissent la première occasion venu d'aller fumer, ce qui empêche qu'il y ait quorum et retarde les travaux du conseil.

M. Hearn ajoute qu'il est heureux pour ces conseillers que les reporters soient si charitables, car sans cela il leur arriverait des désagréments qu'ils méritent bien.

TARIF POUR VOITURE DE LOUAGE

Son Honneur le maire dit que les cochers semblent ne pas vouloir comprendre que leur intérêt est de ne pas surcharger les clients. Le tarif de Québec est de beaucoup plus élevé qu'à Montréal, Toronto, Ottawa ou autres grandes villes. Le tarif actuel est exorbitant. Il

est vrai qu'il y a beaucoup de cotes à Québec, mais d'un autre côté les cochers sont beaucoup moins considérables que partout ailleurs.

M. Daquet et d'autres ont eu le fait qu'un cocher a exigé 50 cts pour avoir conduit un étranger de l'hôtel St Louis à l'hôtel de ville.

M. Hearn parle dans le même sens et qualifie le tarif d'être tout simplement idiot.

Son Honneur le maire dit que toutes les années Québec perd des sommes énormes vu la mauvaise réputation des cochers québécois en ce qui touche leur tarif. Il vaudrait mieux adopter un tarif ressemblant à celui de Montréal.

Finalement M. Kane qui a été chargé de parler en faveur des cochers déclare que ces derniers sont prêts à accepter le tarif de Montréal en son entier, si ce n'est ce qui s'applique aux courses en dehors de la ville.

Son Honneur dit qu'il serait peut-être possible de rédiger un ajout au tarif montréalais et qui s'appliquerait aux courses en dehors des limites de la ville.

M. Aylwin dit partager cet avis.

M. McCreary, appuyé par M. le conseiller Kane qui a la partie du tarif qui concerne les courses en dehors des limites de la ville.

M. Désiré Guay supporte cette motion et demande que le prix de l'heure soit augmenté dans ce cas-là. Il cite la promenade aux chutes Montmorency, voyage qui se fait en une couple d'heure aller et retour.

La motion proposant l'adoption du tarif montréalais est lue.

Aussi l'amendement que nous venons de mentionner.

Le vote est pris sur l'amendement qui est adopté sur division.

Le tarif montréalais est adopté tel qu'amendé.

Vu l'heure avancée, nous sommes forcés d'arrêter ici.

On s'occupe, lors du départ de notre reporter, de la location des différents postes de cochers.

La compagnie du Pacifique Canadien

Barthierville, 20 janvier 1888.

A M. le rédacteur de l'Electeur, Québec.

Cher monsieur,

Dans votre journal en date du 19 janvier, vous dites que la compagnie du Grand Tronc et la compagnie du Pacifique Canadien ont toutes deux retiré les privilèges qu'elles avaient accordés à la société des voyageurs du commerce du Canada. Je ne connais rien en ce qui concerne le Grand-Tronc, mais, quoi qu'il en soit, je dois vous faire remarquer que vous avez été mal renseigné, car le tarif, via No 847, daté du 16 janvier 1888, dit en toute lettre que : "entre toutes les stations dans les divisions d'Ontario, de l'Atlantique et de l'est", à l'est de la station Sudbury, Ont., les voyageurs du commerce voyageront pour deux cents et un quart par mille de chemin (comme par le passé) excepté dans le cas que le tarif régulier de première classe serait plus bas que le tarif de deux cents et un quart par mille." Cette dernière condition est même un avantage sur les anciens règlements en faveur des voyageurs du commerce canadien.

Je demeure votre tout dévoué,

L. PELLETIER, Chef de gare.

Nouvelles du Jour

Aux abonnés de la ville

Le fermier de l'Electeur est maintenant en position d'offrir une magnifique photographie de l'hon. M. Mercier, grandeur cabinet pour albums, ou de 12 x 14 pour être encadrée, en prime aux abonnés de la ville qui paieront une année d'abonnement.

Nouveau cure

Le révérend M. Majorique Bolduc est transféré de la cure de Ste Anne de la Pointe aux Pores à celle de St George de Cacouna, en remplacement du révérend M. Cloutier.

Un bilan

Jeudi, M. Joseph Lepage, marchand d'épicerie en gros et détail, a déposé son bilan. Nous croyons avoir que l'actif est de \$5,000 et le passif de \$15,000 ou à peu près.

Incendie à l'île aux Coudres

Durant la nuit du 20 au 21 un incendie dont on ignore l'origine a détruit une des maisons d'école de l'île aux Coudres. Tout, maisons, ameublement, livres, a été détruit.

Les pertes sont d'à peu près \$400 et il n'y a pas d'assurances. Les braves gens de l'île ont nos plus sincères sympathies.

La raquette

Le club de raquettes Québec a lancé une invitation au club de raquettes de l'Union Commerciale pour une sortie qui aura lieu jeudi prochain, le 2 février au soir.

Les deux clubs se réuniront au Skating Rink sur la Grande Allée, pour parader ensuite dans les rues de la ville, accompagnés du corps de clairons et de tambours de l'Union Commerciale. Rendus à la barrière ils chausseront la raquette et se rendront au rendez-vous du Québec, au "Morton Lodge", où un réveil leur les attendra.

Les exercices militaires que va donner le club en costume complet avec raquettes au dos seront un tableau des plus jolis; M. P. L. G. Normandin, ancien zouave de l'Instruction, ces figures sont exécutées sur le "Chant du Club" avec accompagnement d'une partie de l'orchestre.

Répétition générale des chœurs ce soir au lieu ordinaire.